Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_09_02-DE

SURGÈRES la ville

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 mars 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE,, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
Étaient absents et non représentés : Monsieur Alcide BORDE
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 7 mars 2024 - **Affichage en Mairie le :** 7 mars 2024

2024.09.02 - ESPACE NATUREL SENSIBLE « BORDS DE GÈRES » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES, ET SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE SURGÈRES POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 113-8, L 113-10 et L 331-3,

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Adjointe au Maire chargée de l'Environnement, rappelle aux membres du Conseil Municipal la présence d'un Espace Naturel Sensible (ENS) dénommé « Bords de Gères » sur le territoire de Surgères, dont le point de départ se situe au niveau de l'aire de retournement des bus derrière le magasin U Express, et qui s'étend jusqu'à la rocade ouest en suivant le cours de la Gères.

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H souligne qu'afin de préserver et de mettre en valeur cet espace, le Département a lancé une politique active de maîtrise foncière puis d'aménagement du site. A ce titre, elle note que la Ville poursuit ses actions de valorisation de cet espace afin d'inciter les Surgériens et tous les autres visiteurs à emprunter ce cheminement pour une balade paisible en pleine nature dans le respect de la faune et de la flore.

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H précise que dans le cadre de la gestion de l'ENS, la Ville a mené différentes actions (Ex : Animations à caractère environnemental, actions diverses de communication, promotion du site en lien avec les écoles (Ex : Projet « école dehors », etc) en faveur de la valorisation de ce site relevant de la propriété du Département et en assure l'entretien courant. Elle évoque que ces différentes interventions de la

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240314-2024_09_02-DE

Ville au sein de l'ENS sont formalisées dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec le Conseil Départemental, lequel valorise financièrement les actions engagées figurant dans ledit contrat.

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H souligne que le contrat d'objectifs a pour objet de définir le cadre d'intervention du Département et de la Ville de Surgères pour la mise en œuvre de la politique départementale relative aux Espaces Naturels Sensibles. Elle évoque en outre que ce contrat vise notamment à définir l'objet desdites actions avec les objectifs associés ainsi que le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention versée par le Département.

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H rappelle que :

- Un premier contrat d'objectifs a été signé entre le Département et la Ville de Surgères le 25 janvier 2021 afin de préciser les engagements de chacune des parties durant les 3 années couvertes par ladite convention, soit du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023,
- Pour l'année 2023, un second contrat a été signé 3 juillet 2023.

Madame Marie-Joëlle LOZAC'H propose, afin de poursuivre ce partenariat, de solliciter le concours financier du Département de la Charente-Maritime ainsi que son aide technique, et d'autre part de signer un nouveau contrat d'objectifs pour les années 2024 et 2025 formalisant ainsi les actions portées par la Ville sur cet ENS. Elle précise que pour bénéficier des aides financières du Département, la Ville de Surgères doit s'engager à mettre en œuvre les actions détallées dans le plan d'action, et dans les délais fixés par ce plan. En outre, elle évoque que la Ville de Surgères devra associer le Département à toute réunion technique utile au suivi de la bonne mise en œuvre du contrat d'objectifs, et communiquer sur le partenariat avec le Département. Elle conclut qu'une réunion de bilan de contrat sera organisée par la Ville qui présentera le rapport d'activités annuel retraçant l'état d'avancement des actions, la consommation des crédits, et la programmation des actions à venir.

Ces explications entendues, **Madame Le Maire,** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Madame le Maire à solliciter le concours financier du Département de la Charente-Maritime ainsi que son aide technique pour la gestion de l'ENS,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le contrat d'objectif relatif à l'ENS « Bords de Gères » pour les années 2024 et 2025,
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 14 mars 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SURGÈRES Charente-Maritime

Nicolas JOYET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr